

La Propriété industrielle

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
17 francs suisses

104^e année - N^o 11
Novembre 1988

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Retrait de la déclaration faite conformément à l'article 64.1)a) concernant le chapitre II; déclaration faite conformément à l'article 64.2)a)ii): Norvège

427

RÉUNIONS DE L'OMPI

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle. Comité permanent. Douzième session (Genève, 16-20 mai 1988)

428

ÉTUDES

Modifications récentes de la législation mexicaine sur la propriété industrielle, de *J. de Villafranca Andrade*

431

CALENDRIER DES RÉUNIONS 438

LOIS ET TRAITÉS DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (ENCART)

Note de l'éditeur

MEXIQUE

Loi sur les inventions et les marques (du 30 décembre 1975, modifiée par le décret du 29 décembre 1986) Texte I-001

Notifications relatives aux traités

Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Retrait de la déclaration faite conformément à l'article 64.1)a) concernant le chapitre II; déclaration faite conformément à l'article 64.2)a)ii)

NORVÈGE

Le Gouvernement de la Norvège, par notification adressée au directeur général de l'OMPI et reçue le 1^{er} octobre 1988, d'une part retire la déclaration contenue dans son instrument de ratification du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), fait à Washington le 19 juin 1970, selon laquelle la Norvège n'est pas liée par les dispositions du chapitre II dudit traité (voir la notification PCT N° 28, du 4 octobre 1979, publiée dans *La Propriété industrielle*, 1979, p. 248), et, d'autre part, fait une déclaration conformément à l'article 64.2)a)ii) dudit traité.

Conformément à l'article 64.6)b) du PCT, le retrait de la déclaration concernant le chapitre II dudit traité prendra effet le 1^{er} janvier 1989. Par conséquent, à partir de cette date, la Norvège sera liée également par les dispositions du chapitre II du PCT.

Ladite notification, datée du 1^{er} octobre 1988, contient aussi la déclaration suivante:

«La Norvège déclare également que, conformément à l'article 64.2)a)ii) dudit traité, l'obligation de suspendre le traitement national, figurant à l'article 40, n'empêche pas la publication, par l'office national de Norvège ou par l'intermédiaire de ce dernier, de la demande internationale ou d'une traduction de cette dernière, étant toutefois entendu que la Norvège n'est pas dispensée des obligations prévues aux articles 30 et 38.» (*Traduction*)

En vertu de l'article 64.6)a) du PCT, ladite déclaration prendra effet six mois après la date à laquelle la notification a été reçue, soit le 1^{er} avril 1989, et n'affectera pas les demandes internationales déposées avant l'expiration de cette période de six mois.

Notification PCT N° 53, du 7 octobre 1988.

Réunions de l'OMPI

Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle

Comité permanent

Douzième session

(Genève, 16-20 mai 1988)

NOTE*

Le Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (ci-après dénommé «Comité permanent») a tenu sa douzième session à Genève du 16 au 20 mai 1988¹.

Les 71 Etats membres ci-après du Comité permanent étaient représentés: Allemagne (République fédérale d'), Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bénin, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Gambie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Niger, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique allemande, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni, Rwanda, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Union soviétique, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie. Deux Etats (Equateur et Trinité-et-Tobago), qui ne sont pas membres du Comité permanent, ont aussi participé à la réunion. En outre, huit organisations intergouvernementales (l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Ligue des Etats arabes (LEA), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation de

l'Unité africaine (OUA), l'Organisation européenne des brevets (OEB), l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et le Système économique latino-américain (SELA)) et trois organisations internationales non gouvernementales (l'Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI), le Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI) et la Chambre de commerce internationale (CCI)) étaient également représentées. La liste des participants suit la présente note.

Le Comité permanent a passé en revue les activités de coopération pour le développement menées dans le cadre du Programme permanent depuis sa dernière session de mai 1987 et, réaffirmant l'importance de la propriété industrielle comme élément moteur du progrès technique et économique, i) a pris note avec satisfaction des activités menées au titre du Programme permanent depuis sa dernière session; ii) a approuvé les orientations définies dans les documents élaborés par le Bureau international pour cette session en ce qui concerne la suite des activités du Programme permanent et a invité le Bureau international à continuer de développer ce programme en ce sens en mettant plus particulièrement l'accent sur la formation, les activités de conseil en matière législative et le renforcement des institutions nationales et régionales, y compris les services de documentation en matière de brevets; et iii) a exprimé sa gratitude aux nombreux gouvernements et organisations — et, parmi ces dernières, en particulier au PNUD — qui apportent des contributions au Programme permanent, et a pris note avec satisfaction des déclarations des représentants de plusieurs de ces gouvernements et organisations, qui ont marqué leur intention de continuer à apporter, voire d'accroître, ces contributions.

Au sujet de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la propriété industrielle, il a été souhaité qu'en plus de la formation traditionnel-

* Etablie par le Bureau international.

¹ Pour la note relative à la session précédente, voir *La Propriété industrielle*, 1987, p. 277.

lement assurée aux fonctionnaires des administrations de propriété industrielle, l'on continue d'accorder de plus en plus d'attention aux programmes de formation destinés notamment aux magistrats, aux conseils et agents en propriété industrielle et aux professeurs d'université, ainsi qu'à l'enseignement de la propriété industrielle dans les universités. Le souhait a aussi été exprimé que l'on continue d'attacher de plus en plus d'attention à la formation dans des domaines spécialisés tels que l'information et la documentation en matière de brevets, le transfert de techniques brevetées, la rédaction des brevets et le travail de représentation en matière de brevets.

En ce qui concerne la promotion de l'activité inventive et innovatrice dans les pays en développement, mention a été faite en particulier dans les délibérations du programme de médailles de l'OMPI, de l'opportunité d'aider les pays en développement à organiser des expositions et des concours d'inventions, ce qui constitue un moyen très utile pour rehausser l'image des inventeurs nationaux dans l'opinion publique, et de la nécessité pour le Bureau international de poursuivre ses activités visant à aider les inventeurs des pays en développement à créer des associations nationales ou régionales d'inventeurs.

L'attention a aussi été appelée sur les diverses modalités de coopération technique entre pays en développement utilisées dans le cadre du Programme permanent, y compris l'emploi croissant d'experts et de conférenciers des pays en développement.

Ainsi qu'il l'avait décidé à sa onzième session, le Comité permanent a consacré une journée de sa douzième session à l'examen de questions touchant à l'information et à la documentation en matière de brevets dans le cadre du «Symposium sur l'information et la documentation en matière de brevets: perspectives et réalités». Des exposés ont été présentés par des conférenciers venus du Brésil, de Chine, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de l'ARIPO, ainsi que par un fonctionnaire de l'OMPI. Se fondant sur les débats qui ont eu lieu dans le cadre de ce symposium, le Comité permanent a demandé au Bureau international d'effectuer une étude sur les meilleures solutions qui s'offrent sur le plan technique et économique pour les activités d'information en matière de brevets dans les pays en développement, compte tenu de l'évolution actuelle et probable des techniques de traitement électronique des données.

Le Comité permanent a par ailleurs reconnu, comme il y avait été invité par le Comité permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle (PCIPI), le caractère prioritaire de certaines tâches inscrites au programme de travail du PCIPI qui présentent une importance particulière pour les pays en développement; pour ce qui est de l'une de ces tâches toutefois, il convenait de réaliser d'abord une étude visant à déterminer si les pays en développement utilisent effectivement le *Journal of Patent Associated Literature* (JOPAL).

LISTE DES PARTICIPANTS**

I. Etats

Allemagne (République fédérale d'): D. Schennen. **Angola**: A. da C. Simoes da Silva Bandeira. **Argentine**: A.G. Trombetta. **Australie**: I.W. McCay. **Autriche**: C. Thun-Hohenstein. **Bangladesh**: M.I. Talukdar. **Bénin**: J. Ayite. **Brésil**: M.E. do Nascimento; P.R. de Almeida. **Bulgarie**: O. Delev. **Burkina Faso**: M.B. Bado. **Burundi**: S. Ndkuriyo. **Cameroun**: F.-X. Ngoubeyou; W. Eyambé. **Canada**: J. Gariépy. **Chine**: Ge Bo. **Cypre**: T.L. Christodoulides. **Colombie**: G. Valderrama de Prieto; A. Gamboa Alder. **Costa Rica**: R. Chacón-Murillo; R.A. Chacón Hernández. **Côte d'Ivoire**: A. Traoré; F.K. Ekra. **Cuba**: M. Jiménez Aday. **Egypte**: N. El-Araby; W.Z. Kamil; W.M. Abdel Nasser. **El Salvador**: M.A. Gallegos; A. González. **Équateur**¹: R. Rivadeneira. **Espagne**: A. Casado Cerviño; A. Muñoz Parra. **Etats-Unis d'Amérique**: C. Meyer; W. Lawson; P. Behnke; E. Reidy. **France**: J.-B. Mozziconacci. **Gambie**: M.N. Bitaye. **Ghana**: D.M. Mills; M. Abdullah. **Guatemala**: J.L. Chea Urruela; J.R. Recinos Acevedo; M. Juárez. **Guinée**: F. Bangoura. **Guinée-Bissau**: J.A. Nosoliny. **Haïti**: S. Theard Mevs. **Honduras**: N. Valenzuela. **Inde**: A. Malhotra. **Indonésie**: I. Cotan. **Iraq**: S. Wazir. **Jamaïque**: G.E. Edwards; R. Smith. **Japon**: H. Aburaki; Y. Masuda. **Jordanie**: M. Khreisat. **Kenya**: J.N. King'Arui. **Lesotho**: K.A. Maope; N.M. Piñi; M. Khoboko. **Maroc**: A. Bendaoud. **Mauritanie**: M. Diaby. **Mexique**: J. de Villafranca Andrade; A. Fuchs. **Mongolie**: L. Gunchingii. **Niger**: I. Foukori. **Ouganda**: R.C. Masika. **Pakistan**: M.A. Khan. **Panama**: M. Saavedra. **Paraguay**: R.A. Bogado Vázquez; R. Gauto. **Pays-Bas**: W. Neervoort. **Pérou**: O.C. Combe de Vertiz. **Philippines**: K. Usop; A.L. Catubig. **République centrafricaine**: M. Lamine. **République de Corée**: Seung-Hwan Lee; Kwan-Hee Yoo; Tae-Chang Choi. **République démocratique allemande**: K. Stoecker; K. Wendler. **République populaire démocratique de Corée**: Chang Guk Kim; Dok Hun Pak. **République-Unie de Tanzanie**: R.B. Mngulwi; E.E.E. Mtango; K.J. Suedi. **Royaume-Uni**: P. Redding; C. Robson; S. Mann. **Rwanda**: B. Murekezi. **Suède**: U. Jansson. **Suisse**: E. Caussignac; Tran-Thi Thu-Lang. **Tchécoslovaquie**: S. Kracmar; V. Benisko. **Trinité-et-Tobago**²: L.E. Williams; J.-E. George. **Tunisie**: Y. Mokaddem; H. Boufares; N.-E. Maatoug. **Turquie**: A. Algan. **Union soviétique**: B. Smirnov; V. Blatov. **Uruguay**: R. González Arenas. **Venezuela**: O. de Rojas; L. Niño. **Viet Nam**: Le Dinh Can; Ngo Dinh Kha. **Yémen**: M. Al-Qtaish. **Yugoslavie**: S. Biserko. **Zaïre**: Mantuba Ngimbi Mak. **Zambie**: A.R. Zikonda.

II. Organisations des Nations Unies

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT): A. Otten. **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)**: E. Bonev; G. Pérez-Arguello.

III. Autres organisations intergouvernementales

Ligue des Etats arabes (LEA): M. Triki; M. Oreibi; O. El Hajje. **Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)**: V. Efion. **Organisation de l'Unité africaine (OUA)**: M.H. Tunis. **Organisation européenne des brevets (OEB)**: M. Hidalgo. **Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO)**: F.M. Chimulu. **Système économique latino-américain (SELA)**: L. Herrera Marcano.

** La liste contenant les titres et qualités des participants peut être obtenue auprès du Bureau international.

¹ Etat non membre du Comité permanent.

IV. Organisations internationales non gouvernementales

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI): G.E. Kirker. **Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI):** B. de Passemar. **Chambre de commerce internationale (CCI):** J.M.W. Buraas.

V. Bureau

Président: J. de Villafranca Andrade (Mexique). *Vice-présidents:* I.W. McCay (Australie); V. Benisko (Tchécoslovaquie). *Secrétaire:* B. Machado (OMPI).

VI. Bureau international de l'OMPI

A. Bogsch (*Directeur général*); S. Alikhan (*Vice-directeur général*); K. Idris (*Directeur, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec les pays arabes*); I. Thiam (*Directeur, Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Afrique*); R. Beltrán (*Directeur a.i., Bureau de la coopération pour le développement et des relations extérieures avec l'Amérique latine et les Caraïbes*); R. Andary (*Chef de la Section des projets spéciaux et des pays en développement, Division des classifications et de l'information en matière de brevets*); B. Machado (*Chef de l'Unité d'appui du programme de coopération pour le développement*); F. Moussa (*Chef de la Section des relations avec les organisations internationales et de l'encouragement à l'innovation dans les pays en développement*); J. Quashie-Idun (*Chef de la Section des pays en développement, Division de la propriété industrielle*); G. Yu (*Assistant spécial, Cabinet du directeur général*).

Etudes

Modifications récentes de la législation mexicaine sur la propriété industrielle

J. DE VILLAFRANCA ANDRADE*

* Directeur général, Direction générale des inventions, des marques et du développement technique du Mexique.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1988

28 novembre - 2 décembre (Genève)	Comité d'experts pour la préparation de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles Le comité examinera une version révisé du projet de traité sur l'enregistrement international des œuvres audiovisuelles. Il décidera quels documents de base seront soumis à la conférence diplomatique et établira le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la conférence. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'OMPI ou de l'Union de Berne et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
5-7 décembre (Genève)	Union de Madrid : Comité préparatoire de la Conférence diplomatique pour la conclusion de deux protocoles relatifs à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques Le comité préparatoire décidera quels documents de base seront soumis à la conférence diplomatique — prévue pour juin 1989 à Madrid — et quels Etats et organisations y seront invités. Il établira le projet d'ordre du jour et le projet de règlement intérieur de la Conférence. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Madrid ainsi que le Danemark, la Grèce, l'Irlande et le Royaume-Uni.
9 décembre (Genève)	Réunion d'information, destinée aux organisations non gouvernementales, sur la propriété intellectuelle Lors de cette réunion officieuse, les participants seront informés sur les activités récentes et les plans de l'OMPI dans les domaines de la propriété industrielle et du droit d'auteur et seront invités à faire part de leurs observations à ce propos. <i>Invitations</i> : organisations internationales non gouvernementales ayant le statut d'observateur auprès de l'OMPI.
12-16 décembre (Genève)	Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (deuxième partie de la cinquième session) Le comité continuera d'examiner un projet de traité sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
12-16 décembre (Genève)	Comité exécutif de coordination du PCIPI (Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété industrielle) (troisième session) Le comité examinera l'état d'avancement des tâches inscrites au Programme permanent d'information en matière de propriété industrielle pour la période biennale 1988-1989. Il examinera les recommandations des groupes de travail du PCIPI et réexaminera leurs mandats. <i>Invitations</i> : Etats et organisations membres du Comité exécutif de coordination et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

1989

20 février - 3 mars (Genève)	Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (première session) Le comité examinera des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3-7 avril (Genève)	Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (huitième session) Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (mars 1987) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme. <i>Invitations:</i> Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
8-26 mai (Washington, D.C.)	Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur la protection de la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés La conférence diplomatique négociera et adoptera un traité sur la protection des schémas de configuration des circuits intégrés. <i>Invitations:</i> seront annoncées en décembre 1988.
29 mai - 2 juin (Genève)	Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (treizième session) Le comité examinera et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (mai 1988) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme. <i>Invitations:</i> Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
12-28 juin (Madrid)	Conférence diplomatique pour la conclusion de deux protocoles relatifs à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques La conférence diplomatique négociera et adoptera deux protocoles relatifs à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques. L'un de ces protocoles est destiné à rendre l'Arrangement de Madrid applicable, moyennant certaines modifications, à des pays qui n'y sont pas encore parties; l'autre protocole concerne l'utilisation complémentaire de l'Arrangement de Madrid et du (futur) Règlement sur la marque communautaire. <i>Invitations:</i> seront annoncées en décembre 1988.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1989

14 avril (Genève)	Comité consultatif (trente-neuvième session) Le comité examinera principalement les résultats de la vingt-quatrième session (10-13 avril) du Comité administratif et juridique et préparera la réunion avec les organisations internationales. <i>Invitations:</i> Etats membres de l'UPOV.
16 octobre (Genève)	Comité consultatif (quarantième session) Le comité préparera la vingt-troisième session ordinaire du Conseil. <i>Invitations:</i> Etats membres de l'UPOV.
17 et 18 octobre (Genève)	Conseil (vingt-troisième session ordinaire) Le Conseil examinera le programme et budget pour la période biennale 1990-1991, les rapports des activités de l'UPOV en 1988 et durant les neuf premiers mois de 1989. <i>Invitations:</i> Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres de l'UPOV ainsi que des organisations intergouvernementales.

Autres réunions concernant la propriété industrielle

1988

28 novembre - 2 décembre (Strasbourg)	Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI): Le brevet européen – Séminaire sur la pratique de la rédaction de revendications et d'actes d'opposition
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5 et 6 décembre (Ithaca, New York) Cornell University, Department of Agricultural Economics: *Animal Patent Conference (Consideration of Applicable United States and International Law, Technicalities of Deposit Requirements, Status of Animal Science Research into Potentially Patentable Animal Types, Anticipated Impact of Patents on Livestock Breeding Sector and Production Agriculture, and Perspectives of Farmers and Those Concerned About Ethical Issues Involved)*

5-9 décembre (Munich) Organisation européenne des brevets (OEB): Conseil d'administration

1989

23-27 janvier (Strasbourg) Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI): Le brevet européen — Séminaire sur les problèmes juridiques
